



HAL
open science

Émile en vidéo. Le fantasme de la sexualité à l'école

Nathanaël Waddled

► **To cite this version:**

Nathanaël Waddled. Émile en vidéo. Le fantasme de la sexualité à l'école. Cahiers Robinson, 2013, Filmer la classe, n°33, p. 71-81. hal-01654374

HAL Id: hal-01654374

<https://hal.science/hal-01654374>

Submitted on 3 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

NATHANAËL WADBLED

Émile en vidéo. Le fantasme de la sexualité à l'école

In Christine Prevost (dir.) *Cahiers Robinson*, n°33 *Filmer la classe*, 2013, p. Christine Prevost (dir.) *Cahiers Robinson*, n°33 *Filmer la classe*, 2013, p.71-81

Introduction. La salle de classe comme dénotation pédophile : montrer un inceste pédagogique, représenter un fantasme pédophile.

Les vidéos pornographiques hétérosexuelles disponibles sur les plateformes internet de téléchargement VOD mettant en scène des salles de classe présentent de jeunes adultes jouant le rôle d'adolescents ou d'adolescentes. Le fait de placer les protagonistes dans le décor d'une salle de classe avec un autre individu présenté comme adulte produit une série de dénotations et de connotations qui définissent la scène : il s'agit de la relation entre un enseignant et son élève. Même si l'apparence desdits élèves les rend souvent peu crédibles en tant qu'adolescents, la situation est posée. Il est impossible d'en faire abstraction. Si la relation sexuelle entre adulte et mineur a lieu dans une salle de classe, même si la situation d'enseignement qui la précède n'est pas explicitement montrée, elle est, plus encore que connotée, dénotée de manière suffisamment forte pour ne laisser aucun doute – contrairement au cas où la seule référence au statut de collégien ou de lycéen des protagonistes se limite au titre pour finalement proposer une vidéo mettant en scène de jeunes gens sans référence explicite à leur statut. Seule leur jeunesse peut le connoter, mais il reste abstrait. Les personnages ne sont pas alors explicitement des mineurs et la relation avec leur partenaire n'est pas explicitement celle avec un enseignant.

De telles précisions sont nécessaires pour préciser aussi bien le fantasme auquel répondent ces vidéos que pour les définir. Au niveau de l'acte, c'est ce qui peut permettre de les qualifier d'« inceste pédagogique », pour reprendre le terme de Thierry Petitot dans son ouvrage sur le pédéraste et le pédophile à l'école¹. Le choix de cette formulation marque le caractère dangereux d'une telle relation entre un enseignant et un élève. Elle a l'avantage d'éviter celle de pédophilie dont la définition est assez incertaine, pour lui préférer le terme précis et juridique d'inceste, considéré comme ne pouvant avoir lieu avec le consentement du plus jeune. L'article 222-31-1 du Code Pénal concernant l'inceste autorise cet élargissement de la notion : il incrimine « toute autre personne

¹ Petitot Thierry, *Le Pédéraste et le pédophile à l'école*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.19.

ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait »². Une telle relation, même lorsque les protagonistes sont consentants comme dans le cas de la plupart des vidéos non catégorisées comme violentes, est proscrite. Il n'est pas fait de différence entre enfants et adolescents placés sur le même plan en raison de leur commune vulnérabilité face à une personne ayant autorité³. Il ne saurait en fait jamais s'agir d'un acte sans contrainte que le mineur ait ou non moins de 15 ans⁴. Il est incapable de consentir. Présenter une relation sexuelle entre deux individus ayant manifestement un âge différent peut connoter et dénoter une pratique illégale.

Si de telles vidéos sont en circulation c'est cependant qu'il s'agit de fictions, contrairement aux *sextape* ou aux exhibitions par webcam. En fait, le juriste Francis Caballero remarque que l'article 227-23 du Code Pénal réprime toute « représentation » pornographique d'un mineur, que l'image incriminée soit *réelle* ou *virtuelle*⁵. Est visée l'image « d'une personne dont l'aspect physique est celui d'un mineur » même si elle est majeure. Une telle extension suppose que ces représentations encouragent le passage à l'acte. Il s'agirait alors non plus de protéger les mineurs comme acteurs potentiels, mais également les victimes potentielles des spectateurs. Une telle perspective est cependant soumise à caution, comme le remarquent les juges de la Cours Suprême américaine lorsqu'ils refusent de condamner la pédopornographie virtuelle⁶, dans la mesure où on ne peut montrer « qu'un vague lien entre une expression qui encouragerait certaines pensées ou impulsions et l'abus sexuel d'un enfant qui en résulterait »⁷.

Une fois écartées ces justifications, la seule légitimation d'une interdiction de ces vidéos serait la volonté de contrôler les fantasmes. Caballero montre que l'intérêt protégé par l'article 227-23 du Code Pénal n'est pas prioritairement celui des enfants victimes de pédopornographie réelle, mais celui des adultes ayant un tel fantasme. Cela permet de qualifier le fantasme en jeu chez le spectateur de pédophilie virtuelle. Si les vidéos mettant en scène des salles de classe restent légales et peuvent être téléchargées, c'est que le physique des acteurs ou des actrices les rend peu crédibles dans leur rôle d'adolescent. Cependant, dans la mesure où notre hypothèse est que les dénnotations et connotations du décor sont suffisantes pour mettre en scène le fantasme d'un enseignant et d'un élève, il s'agit de pédopornographie virtuelle. Le spectateur voit la représentation d'un fantasme pédophile.

1. Une pédophilie pédagogique

² Caballero Francis, *Droit du sexe*, Paris, LGDJ, exenso édition, 2010, p.695.

³ *Ibid.*

⁴ cf. art. 222-22-1 C.P. Caballero Francis, *op. cit.*, p. 702.

⁵ *Ibid.*, p.426.

⁶ New York v. Ferber, 1998, in *ibid.*, p.107-108.

⁷ *Ibid.*

Fantasmes de la sexualité infantile et de la sexualité adolescente

Étant entendu que le seul fait de placer l'action d'un film pornographique dans une salle de classe en fait l'expression d'un fantasme pédophile, il faut également se poser la question du contenu particulier de ce fantasme. À ce niveau, il semble qu'il faille faire une distinction plus subtile que celle proposée par le droit pénal entre enfants et adolescents. Une telle distinction est appelée en outre par le fait que la pornographie virtuelle met en scène par nécessité de tels adolescents et non des enfants, car il peut sembler plus difficile de trouver des acteurs/actrices majeurs ayant l'air d'enfant pré-pubères. Or, au niveau fantasmatique, il y a une différence essentielle entre les deux : les enfants ont un corps qui n'a rien à voir avec celui de l'adulte, alors que les adolescents ont le corps d'un adulte en devenir et sont en train de perdre leur « innocence ».

S'il est possible de considérer que la crédibilité des corps engagés n'est pas essentielle, ils doivent cependant être capables de supporter la projection du fantasme engagé par le spectateur. Si le corps d'un enfant est tout autre chose, c'est un tel « tout autre chose » qui est en jeu dans le fantasme pédophile avec un enfant. Dans leur étude sur les rapports sexualisés entre adultes et enfants, René Schérer et Guy Hocquenghem insistent là-dessus en prenant comme exemple la situation représentée par Nabokov dans *Lolita* : « Lolita, ce n'est plus une ébauche de femme, mais un être en lui-même suffisant (...). Inassimilable, indescriptible, mais dont la présence ne trompe pas ; un corps totalement désirable, présent, non pas dans son inachèvement, c'est-à-dire rapporté à une croissance en promesse, mais dans son éternelle adolescence. C'est cela seul qui le rend désirable et que le désir adulte reconnaît »⁸. Cette différence entre un enfant ne participant pas de ce que les adultes considèrent comme la sexualité et un adolescent peut sembler jouer de manière symétrique et opposée dans le fantasme analysé par Schérer et Hocquenghem et dans celui qui semble mis en scène dans la pédophilie virtuelle. Dans le premier cas, il s'agit de considérer l'enfant comme pervers. Pour Schérer, la conclusion à tirer est la polymorphie « du désir qui parcourt son corps »⁹. Le désir serait pour l'enfant non encore fixé et il n'aurait pas encore renoncé à la multitude de ses possibilités. C'est alors la différence entre enfant et adulte qui expliquerait l'attraction sexuelle pour les premiers.

Ce n'est pas de cela dont il s'agit dans les vidéos pornographiques impliquant des élèves adolescents. La pédopornographie virtuelle exclut toute représentation d'enfants et les exclut de la scène érotique. Il s'agit d'une sexualité génitale. Si alors, comme le suggère Schérer, le sexe passe la frontière entre l'adulte et l'enfant, il s'agit de jeunes adultes. Les vidéos représentant des incestes

⁸ Schérer René et Hocquenghem Guy, *Album systématique CO-IRE de l'enfance, Recherches* n° 22 avril 1977, p.89.

⁹ Schérer René, *Emile perversi ou les rapports entre l'éducation et la sexualité*, Désordres - Laurence Viallet / Editions du Rocher, 2006, p.100.

pédagogiques respectent en cela une idée de l'innocence infantile qui, pour Schérer, fonde et définit négativement le corps adulte comme ayant une sexualité. Il suggère que, dans ce cas, la différence entre enfants et adolescents n'est pas une invitation à une sexualité perverse avec les premiers mais au contraire, une manière de se détacher de tout soupçon de pédophilie réelle engageant des mineurs de moins de 15 ans. De manière cohérente avec le Code Pénal définissant le mineur de moins de 15 an comme ne pouvant par nature consentir à un rapport sexuel, Schérer montre que « l'innocence projetée en lui l'a façonné au point qu'il ne peut échapper à son emprise »¹⁰. Que l'enfant n'ait pas encore fixé ses désirs et ses plaisirs sur l'appareil génital, signifie alors qu'il n'est pas réputé avoir de sexualité. Schérer remarque que si des enfants ont des pratiques sexuelles, cela sera considéré non comme la recherche d'un plaisir ou la manifestation d'un désir mais comme une recherche d'affection¹¹. S'il critique cette conception en en faisant une discipline interdisant la reconnaissance d'une sexualité infantile et l'épanouissement des enfants, Schérer reconnaît qu'elle définit la différence essentielle entre les adultes et les enfants. Il faut donc faire une distinction entre enfant et adolescent. Le passage de l'un à l'autre est celui où l'individu passe à autre chose – qu'il s'agisse d'un autre non sexualisé ou ayant une sexualité polymorphe – à un adulte inachevé. C'est un tel individu qui semble mis en scène dans les vidéos d'incestes pédagogiques.

La réalisation d'une sexualité naturelle

Si l'adolescent est sexuellement un adulte en devenir, il n'y a qu'un pas jusqu'à considérer qu'il doit alors être pris en charge de la même manière que l'a été l'enfant pour le reste de son éducation. De manière cohérente avec la conception rousseauiste de l'éducation telle que la décrit Schérer – et qui est pour lui le paradigme de la pédagogie moderne –, il s'agit non de faire passer l'élève d'un état à un autre mais de le former jusqu'à ce qu'il soit un adulte. Dans les représentations d'incestes pédagogiques, semble en ce sens mis en scène l'entrée de la sexualité dans la sphère pédagogique. Que l'acte sexuel ait lieu dans une salle de classe le fait se produire avec ce qui est connoté, voir souvent dénoté, comme un enseignant.

C'est à ce niveau que se joue l'exclusion de l'enfance de la sphère fantasmatisée représentée dans ces vidéos. Si du point de vue éducatif, l'enfant est un adulte en devenir qu'il s'agit d'éduquer, du point de vue de la sexualité, il semble qu'il ne devienne tel qu'à l'adolescence. Il faut rappeler que le Code Pénal interdit une telle prise en charge en ce qui concerne la sexualité, même lorsqu'elle n'est pas faite par quelqu'un ayant autorité. Est condamné le détournement de mineur consistant non à avoir un rapport sexuel avec un mineur de plus de 15 ans, mais à éduquer sa sexualité en lui

¹⁰ *Ibid.*, p.53.

¹¹ *Ibid.*, p.91.

présentant d'autres possibilités érotiques pouvant être considérées comme anormales sans être pour autant interdites. Lorsqu'il s'agit d'un adulte ayant autorité, la question ne se pose même pas : le mineur ne saurait être consentant à son éducation sexuelle. Quoi qu'il en soit, il semble que ce soit ce qui est représenté dans les vidéos qui m'intéressent ici. Le rapport sexuel asymétrique entre mineur et adulte a lieu dans le prolongement plus ou moins explicite d'une situation d'enseignement.

Ce qui est représenté place le mineur dans une situation similaire à celle de l'enfant rousseauiste tel que le décrit Schérer. Il ne semble pas dans la plupart des cas que l'acte sexuel soit simplement la réalisation d'un désir de l'élève ou l'assouvissement d'une pulsion de l'enseignant s'accaparant le corps de l'élève. L'acte sexuel s'insère plutôt généralement dans une relation pédagogique. La scène montre alors un cours d'éducation sexuelle passant aux « travaux pratiques », la convocation d'un élève pour un prétexte explicitement éducatif ou un cours particulier sur un sujet non sexuel se transformant en situation de séduction puis en relation sexuelle. Même lorsque le sujet du cours ou de l'entrevue entre l'élève et l'enseignant n'est pas directement sexuel, la situation des protagonistes ne produit pas seulement une situation asymétrique caractérisant l'abus d'autorité, mais une situation où l'un est un adulte en devenir qui doit apprendre et l'autre un adulte possédant un savoir, en l'occurrence technique.

Du côté de l'élève, s'il y a séduction appuyée, il ne semble généralement pas s'agir simplement de provoquer un acte sexuel comme dans n'importe quelle autre situation et de se laisser aller à ses désirs, mais de se laisser guider par un adulte pour en devenir un. Du côté de l'enseignant, réciproquement, il ne s'agit généralement pas non plus de se laisser aller à la réalisation de ses pulsions ni de répondre aux désirs de l'élève. L'enjeu est plutôt de permettre à l'élève de devenir adulte par ce qu'il est alors possible de considérer comme une éducation sexuelle. La situation se situe dans le cadre du précepte pédagogique rousseauiste qui pour Schérer en définit la logique : « n'accordez rien à ses désirs parce qu'il le demande, mais parce qu'il en a besoin »¹². De manière cohérente avec ce précepte, l'élève n'est pas sous la dépendance d'autrui, mais seulement sous celle de ses besoins. Dans la mesure où la sexualité apparaît comme quelque chose de naturelle par laquelle l'adolescent va se réaliser et devenir un homme ou une femme, il ne saurait s'agir d'autre chose que de lui permettre de réaliser ses besoins. Pour reprendre l'expression de Rousseau, il s'agit de « se borner uniquement à l'utile réel, sans rien accorder à la fantaisie ou au désir sans raison »¹³. Dans la plupart des vidéos d'incestes pédagogiques, la sexualité ne semble en ce sens pas être une fonction sociale ou un rapport social comme elle peut l'être dans la pédérastie grecque décrite par Schérer. Elle a lieu « naturellement », c'est-à-dire de manière évidente, ce qui n'empêche pas qu'elle

¹² Je suivrai ici l'analyse que Schérer propose de *Emile ou De l'éducation* de Jean-Jacques Rousseau dans Schérer René *op.cit.*

¹³ *Ibid.*, p.24.

suppose un certain apprentissage pour pouvoir s'épanouir. La dialectique rousseauiste qu'observe Schérer apparaît entre l'impératif de ne pas forcer la nature de l'éduqué et l'impératif de l'éduquer¹⁴.

Si la sexualité est naturelle, elle ne semble pas être un instinct animal à réaliser. Elle s'inscrit dans un processus éducatif par lequel la nature, loin d'être contrariée, est parachevée. Pour reprendre les mots de Schérer lorsqu'il analyse la logique rousseauiste, « le supplément n'ajoute rien à la nature, il marque seulement, relativement à l'homme, la différence, la distance qui le sépare de la pure vie animale, en l'ouvrant à la formation intellectuelle et morale »¹⁵. En l'occurrence, il semble que, dans les vidéos d'inceste pédagogique, l'adolescent ait besoin d'apprendre comment pratiquer cet acte naturel qu'est la sexualité. La libre disposition du corps serait permise par l'inceste pédagogique, valant comme éducation sexuelle au même titre que les autres relations pédagogiques valent comme éducation morale, scientifique, sportive, etc. Si le rapport entre l'éducateur et l'éduqué paraît ne plus être aussi unilatéral et formel que dans la description qu'en propose Rousseau, la logique et les buts de l'éducation semblent similaires. Comme le remarque Schérer à propos de la libération sexuelle, il ne s'agit pas d'affirmer le droit à la jouissance libre du corps, mais de l'éduquer¹⁶.

2. Les cadres de l'éducation sexuelle

La libération sexuelle comme encadrement des désirs

Les vidéos d'inceste pédagogique mettent en scène une éducation sexuelle dans la mesure où leur action semble reproduire une hétérosexualité normative marquant de manière explicite la relation genrée qui la caractérise. Par cet acte, l'élève s'insère physiquement dans une forme déterminée de rapports sociaux et d'investissement symbolique du champ social. Lorsque l'élève est de genre masculin, la situation et le titre de la vidéo suggèrent généralement qu'il « prend » l'enseignante. Il apprend à prendre possession d'une femme et réalise cette prise de pouvoir conformément à l'identité et à la position symbolique que l'enseignante lui a donnée. D'un côté il est généralement montré comme l'égal de l'enseignante, c'est-à-dire également adulte, en même temps qu'il se place comme prenant le pouvoir sur elle en tant qu'homme. Dans le cas où l'élève est de genre féminin, le rapport d'enseignement est plus explicite : par l'acte sexuel elle apprend à devenir une adulte qu'elle n'est pas encore. Selon la logique décrite par la féministe radical et militante anti-pornographique Andrea Dworkin¹⁷, elle apprend à être possédée par un homme et trouve le plaisir

¹⁴ *Ibid.*, p.23.

¹⁵ Schérer commentant *De la Grammatologie* de Jacques Derrida in *ibid.*, p.24.

¹⁶ *Ibid.*, p.69, voir aussi p.61.

¹⁷ Cit., in Kennedy Duncan *Sexy Dressing : Violences sexuelles et érotisation de la domination*, Champs essais, 2008, p.110.

sexuel comme une sorte de récompense de cette soumission. Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, c'est généralement la femme qui attire activement l'homme et qui se place dans une position fantasmatiquement soumise. Elle désire le protagoniste masculin qui a à répondre à ce désir, étant placé dans une position fantasmatiquement dominante. Il est possible de reconnaître ici, mises en scène de manière littérale et vulgarisée, les caractéristiques des hommes et des femmes dans leurs relations symboliques hétéronormatives freudiennes. Le protagoniste féminin marque son envie du pénis, c'est-à-dire en termes lacaniens, qu'il se marque comme n'existant pas indépendamment du fantasme masculin, de sorte que la sexualité féminine ne peut se définir qu'en négatif par rapport à la sexualité masculine. Réciproquement, le protagoniste masculin s'affirme comme répondant à cette demande tout en la mettant en scène afin de s'assurer que la femme ne puisse prendre son autonomie fantasmatique.

L'adolescent entre dans la sexualité adulte. Les fonctions symboliques qu'elle suppose lui sont montrées par l'exemple. Il s'agit d'une situation d'apprentissage assurant une certaine reproduction sociale. Des sujets sexuels « normaux » sont produits, comme si l'hétérosexualité engageant des individus symboliquement genrés comme femme ayant envie de pénis et homme y répondant par une domination était la seule forme naturelle digne d'être l'objet d'une relation pédagogique. En un sens l'élève semble subjectivé comme homme ou femme. Comme l'écrit le juriste Duncan Kennedy à propos des femmes, les individus « sont contraints contre leur volonté d'adopter certains comportements, mais y consentent et se trouvent pour dire constitués de manière à en jouir »¹⁸. C'est ainsi qu'apparaissent la plupart des relations dans les vidéos d'incestes pédagogiques. Cette pornographie se dévoile comme étant celle que critique Dworkin : « la pornographie serait la “vraie” forme de l'idéologie patriarcale (...). Elle construit systématiquement l'hétérosexualité masculine telle que l'excitation sexuelle “telle qu'elle est ”procède non seulement de la domination masculine mais aussi de la soumission féminine »¹⁹.

L'idée même d'une éducation sexuelle peut sembler impliquer une certaine prise en compte du corps et des désirs marquant une évolution par rapport aux préceptes rousseauistes. Cependant, ce ne serait pas pour sortir de cette conception de l'éducation mais au contraire pour l'étendre. Schérer et Hocquenghem remarquent l'apparente contradiction entre d'un côté épanouissement d'une sexualité jusque-là exclue qui se vit alors sur le mode d'une libération par rapport aux formes traditionnelles produisant l'adolescent obéissant et aspirant comme doit le faire l'Émile de Rousseau à la seule sexualité conjugale, et d'un autre côté la prise en charge de la sexualité par le programme

¹⁸ Kennedy Duncan, *op.cit.*, p.107.

¹⁹ À propos d'*Intercourse* d'Andrea Dworkin in *ibid.*, p.111.

éducatif, qui jusque-là l'excluait sans que sa logique ne s'en trouve perturbée²⁰. Si la sexualité de l'enfant est comme chez Rousseau exclue, l'adolescence semble être le moment où elle peut se développer naturellement selon le principe du bon supplément. Les vidéos d'inceste pédagogiques peuvent sembler montrer que l'éducateur garde sa raison d'être au moment où se développe la sexualité de l'élève. Le développement et la possibilité de cette sexualité ne marqueraient pas une libération, à moins qu'il s'agisse là du nom donné à sa prise en charge et à sa formation. Contrairement à l'éducateur rousseauiste décrite par Schérer, l'enseignant dans ces vidéos est rendu utile et nécessaire à la sexualité de l'élève qui a besoin de lui pour se satisfaire²¹.

Cette continuité de la logique et du but peut apparaître dans la place que laissent les représentations d'incestes pédagogiques à la masturbation. Dans un certain nombre de vidéos, la situation sexuelle est amorcée par la masturbation de l'élève interrompue par l'intervention de l'enseignant venant lui montrer que la sexualité à deux lui procurerait plus de plaisir. Il s'agit de sociabiliser la sexualité. La masturbation solitaire peut sembler, de la même manière que ce qu'observe Schérer dans la logique rousseauiste, faire « jouer le superflu, l'excès du désir hors du but, caractéristique de la perversion »²². Il remarque que la masturbation solitaire est non seulement l'occasion toujours possible de perversions et du développement de désirs ne correspondant pas à la norme sociale que l'éducation sexuelle se doit de reproduire²³, mais également suivant la logique rousseauiste une manière pour l'adolescent de suppléer par lui-même à l'absence de ce qui est perçu comme étant l'objet naturel du désir²⁴. La différence avec la conception de l'auteur d'*Émile* est que le partenaire n'est plus considéré comme un « tyran subjuguant » et éloignant l'éducation de ses buts²⁵. La sexualité n'est plus, si elle est hétéronormative, un supplément mais quelque chose de naturel que l'éducation doit prendre en charge. Cependant, la nécessité de limiter la masturbation solitaire peut sembler obéir à la même logique et au même but. Schérer remarque en ce sens, que si la masturbation est tolérée dans le cadre de la libération sexuelle et n'est plus à proprement parler réprimée, elle reste malheureuse. Elle est le signe d'une sexualité imparfaite risquant de devenir pour cette raison perverse²⁶. Il peut sembler qu'il s'agisse du destin de la sexualité en général. Contrairement à ce qu'annonce Schérer en reprenant de manière positive la crainte de Rousseau, de l'éduqué sexuellement libéré ne vient pas le bouleversement de l'ordre social, mais sa reproduction grâce à l'éducation sexuelle. Eduqué sexuellement, *Émile* ne serait pas perversi.

²⁰ Schérer René, *op.cit.*, p. 62 voir aussi Schérer René et Hocquenghem Guy, *op.cit.*, p.51.

²¹ cf. Schérer René, *op.cit.*, p.28.

²² *Ibid.*, p.27.

²³ *Ibid.*, p.28.

²⁴ *Ibid.*, p.25.

²⁵ *Ibid.*, p.26

²⁶ *Ibid.*, p.29.

Le fantasme de l'inceste pédagogique : ni pédophilie, ni pédérastie

Il semble que les incestes pédagogiques tels qu'ils sont montrés dans les vidéos pornographiques ne correspondent pas au fantasme et à la pratique jugée pathologique et destructrice de la pédophilie telle qu'elle est généralement considérée. La relation sexuelle et érotique n'apparaît pas comme traumatisante, ni physiquement ni psychiquement. L'adolescent n'est pas soumis aux pulsions unilatérales, violentes et appropriatrices de l'adulte. Son désir et ses besoins sont reconnus et justifient même la scène. Contrairement à la conception de la pédophilie donnée par exemple par Petitot, il n'est pas question de ne pas laisser à l'adolescent le temps de « murir »²⁷, ni de faire de l'enfant « un corps bafoué, devenu jouet à son tour entre les grosses mains, expertes ou avides, d'un adulte perturbé, qui n'a pas su tenir sa place »²⁸. Au contraire, il semble y avoir un rapport que Petitot considère comme éducatif, bien qu'il soit sexuel. Par opposition au rapport pédophile, « l'enseignant (...) élabore (...) une stratégie qui va lui permettre de fabriquer de l'homme, du citoyen. »²⁹. L'élève ne semble pas être une « proie apte à satisfaire d'autres besoins que le besoin d'enseigner pour transmettre un savoir »³⁰ et l'enseignant garde ce statut. Pour reprendre la définition kantienne de la morale, il ne s'agit pas de considérer l'enfant comme un moyen pour la jouissance de l'adulte, mais comme une fin en soi, un individu à éduquer.

Il ne s'agit cependant pas non plus d'une relation de pédérastie telle que Schérer la considère à partir du modèle grecque. Si Petitot considère que le pédéraste, comme le pédophile, ne peut contrôler ses pulsions et est dangereux dans la mesure où il profite de mineurs qui, par définition, ne sont pas capables de consentir à des actes sexuels³¹, Schérer montre qu'il s'agit de tout autre chose. Contrairement à la pédophilie, la relation pédérastique est un échange reconnaissant l'enfant comme une personne, c'est-à-dire une relation éducative³². Comme dans l'inceste pédagogique, il y a nécessité d'éducation passant par le rapport érotique et sexuel, non assouvissement des pulsions et des désirs inconsolés. La différence est cependant double. D'un côté la relation pédérastique a lieu avec des enfants et non des adolescents. En même temps, la relation érotique n'a pas pour fonction l'éducation sexuelle, mais s'inscrit par rapport à l'éducation intellectuelle et morale. L'amant est éducateur parce que amant.

Si sur le premier point les vidéos d'incestes pédagogiques se distinguent clairement de la situation pédérastique, il peut sembler au premier abord que le fait de placer la sexualité dans la salle de classe devrait justement lier, contre la logique rousseauiste, éducation intellectuelle et

²⁷ Petitot Thierry, *op.cit.*, pp.55, 58.

²⁸ *Ibid.*, p. 72.

²⁹ Petitot Thierry, *op.cit.*, p.61.

³⁰ *Ibid.*, p.81.

³¹ *Ibid.*, p.49-50.

³² Schérer René, *op.cit.*, p.133.

éducation sexuelle. Au contraire, il semble que l'inceste pédagogique tel qu'il apparaît généralement dans les vidéos pornographiques reproduise la séparation entre le corps et l'esprit, c'est-à-dire entre éducation sexuelle et éducation intellectuelle. L'éducation sexuelle et la communication du savoir sont généralement séparés. Lorsque l'ouverture de la scène présente un enseignement non sexuel, une, certes souvent rapide, séduction marque une séparation nette entre cette situation et l'acte sexuel. Si alors l'enseignant reste enseignant, la relation change de nature comme si l'éducation intellectuelle et l'éducation corporelle ne devaient pas interférer. De la même manière, lorsque le cours a un objet sexuel, il s'agit de passer aux travaux pratiques qui semblent être l'essentiel, comme si la partie théorique du cours n'était là que pour les préparer sans avoir de valeurs en elle-même – contrairement à ce qui se passe dans l'enseignement des sciences expérimentales comme la physique ou la chimie où l'enseignement théorique a une valeur en lui-même et non comme simple préparation des expériences de laboratoires qui ne feraient que l'exemplifier. La différence est que la « théorie » n'est pas présentée dans les vidéos d'inceste pédagogique comme un modèle au sens scientifique du terme, mais comme un mode d'emploi. Il ne s'agit pas de sexologie. En ce sens elle n'a pas de valeur théorique.

S'il n'y a évidemment ni la répugnance pour le corps et la sexualité ni le renoncement de l'élève au désir que Schérer identifie chez les éducateurs, il semble y avoir une séparation entre éducation intellectuelle et l'éducation sexuelle. Celle-ci reproduit la séparation que remarque Schérer entre le savoir intellectuel désincarné, concernant « le monde des idées, le discours dont l'inexistante existence rend nécessaire et fonde la neutralisation des affects enfantins »³³, et le savoir pratique du corps. Quand surgit le désir, le premier est mis à distance. Schérer oppose cette scission à la relation pédérastique où il n'y aurait pas une telle séparation de l'individu provoquée par ce qu'il nomme la « métaphysique logocentrique » consistant en une « déréalisation du corps (par la création d'un monde de vérités idéales »³⁴. Il place la peur de Rousseau vis-à-vis de l'intrusion des désirs et des corps dans l'éducation dans la continuité du geste socratique où le philosophe se refuse à toute étreinte avec ses disciples. L'éducation intellectuelle est renvoyée au dialogue à l'exclusion du corps³⁵. S'il n'est pas question, même pour ceux qui comme Petitot³⁶ considèrent que toute interaction sexuelle à l'école est destructrice pour l'élève, de nier toute relation de désir et de séduction entre celui-ci et l'enseignant, elle ne doit passer que par le langage. La relation corporelle doit être exclue de l'éducation intellectuelle, même dans le cas où elle a un rôle d'éducation sexuelle comme dans les scènes montrées par les vidéos d'incestes pédagogiques.

Le passage de la situation d'enseignement à la situation sexuelle dans les vidéos représentant

³³ Schérer René et Hocquenghem Guy, *op.cit.*, p.40.

³⁴ Schérer René, *op.cit.*, p.133.

³⁵ *Ibid.*, p.150.

³⁶ Petitot Thierry, *op. cit.*, p.47.

des incestes pédagogiques semble généralement reproduire et supposer en creux une telle exclusion. Du côté de l'élève, lorsqu'il s'agit d'apprendre son corps doit être sagement assis et mis à distance, alors que lorsqu'il s'agit d'éducation sexuelle on ne lui demande aucune compétence intellectuelle. La fréquence des scènes où la relation sexuelle a lieu avec un cancre cherchant par là à se faire pardonner son incapacité scolaire va dans ce sens. On ne peut plus alors parler de mort de l'élève comme le fait Schérer pour montrer la négation de la vie de son corps³⁷. Il semble plutôt s'agir d'une séparation entre le corps et l'esprit de l'élève, d'une conscience malheureuse pour reprendre une expression hégélienne. Du côté de l'enseignant, l'amour de la sagesse (philosophie) est séparée de l'amour des enfants (pédérastie)³⁸. Même lorsqu'il y a un inceste pédagogique, ce qui semble paradoxalement suggéré est que le pédéraste n'a pas sa place à l'école considérée comme lieu de savoir intellectuel. Si l'école, ou plus précisément le lycée, apparaît comme le lieu adéquat pour avoir une relation sexuelle, cette condition est respectée dans les incestes pédagogiques représentés dans la plupart des vidéos pornographiques.

Conclusion : le fantasme de l'adulte éducateur

Du côté du spectateur de ces images, il ne suffit pas de distinguer comme l'affirme Petitot entre le pédophile qui passe à l'acte et celui qui parvient à se contrôler³⁹. Il faudrait faire une différence entre le fantasme pédophile destructeur, le fantasme pédérastique et le fantasme de l'inceste pédagogique. En fait, le fantasme de l'adulte spectateur d'une scène d'inceste pédagogique peut ne pas sembler aussi différent qu'il y paraît de celui de l'adulte éducateur que débusque Schérer. Après avoir analysé la surveillance constante de l'éduqué comme un désir voyeur de la part d'adulte cherchant à débusquer la sexualité et à l'observer⁴⁰, il considère que « le pédagogue libéral, qui a depuis longtemps dépassé les angoisses nocturnes de Rousseau ou croit l'avoir fait, n'en continue pas moins d'aller regarder Émile dans son lit ou sous la douche, non pour l'aider, à coup sûr (...) mais pour compléter son enquête, ajouter quelques traits à la psychologie fine de son sujet »⁴¹. Quoi qu'il en soit, sous couvert de surveillance ou de connaissance, c'est pour Schérer le même désir voyeur. Il ne s'agit pas de suggérer que ces corps et ces personnages sont crédibles en tant qu'adolescents ou qu'ils représentent des comportements qu'auraient des adolescents. Cependant, s'ils ne sont que le support de fantasmes, leurs corps se donnent à voir directement.

Il n'y aurait alors sans doute qu'un pas à franchir pour considérer que dans une société où l'éduqué a pris une certaine autonomie par rapport à un éducateur qui ne peut plus l'avoir

³⁷ Schérer René, *op.cit.*, p. 173, voir aussi p.165, 169.

³⁸ Voir *ibid.*, p.148.

³⁹ Petitot Thierry, *op. cit.*, p.97.

⁴⁰ Schérer René, *op.cit.*, p.33-39.

⁴¹ *Ibid.*, p.35

constamment sous les yeux, visionner des vidéos d'incestes pédagogiques reproduit de manière déplacée ce fantasme voyeur de l'adulte éducateur. Serait simplement donné sur un mode spectaculaire ce qui dans l'éducation intellectuelle rousseauiste se cache en ne se donne qu'à un regard épiant et caché, et qui dans une pédagogie plus libérale semble échapper de plus en plus au regard de l'adulte au nom de l'autonomie ou de la liberté des adolescents. Le spectateur de ces images ne serait pas plus un pédophile dangereux que les personnages représentés. La question du passage à l'acte ne se poserait ni dans un sens ni dans l'autre : ni comme produit, ni limité par la vision de ces images. À suivre la logique de Schérer, le fantasme serait autre. Il ne s'agirait que de reproduire le fantasme de l'adulte éduquant tel qu'il apparaîtrait dans le mode de relation pédagogique apparemment le plus désésexualisé qui soit, et qui apparaîtrait explicitement à partir du moment où il inclut l'éducation sexuelle à son programme. Considérer les individus ayant ce fantasme et regardant des vidéos le mettant en scène comme des pédophiles ne semble pas avoir beaucoup de sens.